



CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2020.

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 25 février 2020 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC,
Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS,
Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.10H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Thirionet.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Toutefois, la tutelle n'ayant pas encore transmis sa décision sur le budget communal pour 2020, il propose d'ajouter en urgence le point suivant : vote d'un troisième douzième provisoire. Il propose également de supprimer le point 3 de l'ordre du jour, pour manque d'information.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance ainsi modifié.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications

Sans objet

3. Représentation du Conseil à l'Agence Locale pour l'Emploi

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers rappelle que 8 délégués ont été désignés pour l'Agence Locale pour l'Emploi :

Madame Sandrine Malchair
Monsieur Marc Paterka
Monsieur Xavier Jarbinet
Monsieur Philippe De Rive
Madame Muriel Clavir
Madame Vanessa Bragard
Monsieur Emmanuel Bottaro
et elle-même.

Or, la proportion entre la majorité et la minorité n'a apparemment pas été respectée selon l'autorité de tutelle, et il s'indique de remplacer un membre de la majorité par un membre de la minorité. Elle propose de la remplacer par un candidat désigné par la minorité, soit Madame Croughs.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce changement de représentant.

A l'unanimité, le Conseil remplace Madame Devillers par Madame Croughs en qualité de représentant à l'Agence Locale pour l'Emploi.

4. Mise en œuvre des plans de pilotage dans les implantations scolaires – Convention à conclure pour l'accompagnement par le CECP.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair présente une vidéo expliquant le déroulement d'un plan de pilotage. Celui-ci va lier la Commune comme pouvoir organisateur pour six ans. La convention présentée permettra de disposer des outils du CECP pour mettre en route ce plan de pilotage. Il se compose de 5 étapes : mobiliser et donner du sens – réaliser un état des lieux – se fixer des objectifs et choisir des initiatives – négocier et planifier la mise en œuvre – mettre en œuvre et organiser le suivi. Après trois ans, une évaluation du dispositif aura lieu. La convention comporte l'accompagnement et des formations.

Monsieur Leblanc demande qui représentera la Commune.

Madame Malchair répond que toute l'équipe éducative est concernée.

Madame Clavir explique qu'il s'agit d'une vaste blague, on se rend compte que c'est un entonnoir pour arriver à des économies pour les écoles, sans moyens supplémentaires. Les

professeurs vont devoir travailler en plus, et si les chiffres ne sont pas bons, ils devront rendre des comptes. Des pilotes vont surveiller les actions, et si ce n'est pas bon, il y aura des sanctions. On ne sait pas en fait où ça va.

Monsieur Leblanc demande si on doit alors voter contre.

Madame Malchair répond que c'est obligatoire. Cela permettra en plus une analyse objective par nous-mêmes.

Madame Clavir ajoute qu'il faudra donner les lignes directrices en fonction des réponses qu'on aura reçues. Donc, pourvu que les personnes répondent en masse. Ce plan sert seulement à justifier le Pacte d'excellence, pour un souci d'économies. Tout n'est pas expliqué d'un coup, mais petit à petit. A la fin, il faudra aller dans le sens voulu et la liberté sera restreinte.

Madame Malchair espère qu'ici, dans l'enseignement général, il y aura plus de possibilités et que beaucoup de personnes répondront. Elle a attendu la troisième vague de ce plan pour bénéficier de l'expérience des autres.

Madame Clavir précise qu'il s'agit d'une manipulation pour justifier des concertations en plus. Il faut être lucide.

Madame Malchair répond qu'on sait que c'est contraignant et que cela ne mène à rien, mais on va essayer de le prendre le mieux possible.

Monsieur le Bourgmestre propose de conclure la convention présentée.

A l'unanimité, le Conseil adopte la convention relative à l'accompagnement par le CECP.

5. Motion concernant la modification et le report de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres.

Monsieur le Bourgmestre explique que l'arrêté dont il est question prévoit toute une série de contraintes lorsque des travaux, notamment de voirie, nécessitent que des terres soient retirées et évacuées ou réutilisées pour une quantité supérieure à 400 m³. Dans ces cas, une procédure doit être entamée en vue d'obtenir un certificat d'un organisme wallon baptisé WALTERRE.

Bien entendu, cette procédure donne lieu à des coûts supplémentaires d'analyse et allonge le délai des travaux. La Ville d'Andenne a transmis une proposition de motion pour demander la modification de cet arrêté du Gouvernement wallon et son report, le temps d'estimer le coût réel pour les communes de ces mesures. Il est en effet à craindre qu'une bonne partie des subsides régionaux pour les travaux dans le cadre du PIC, par exemple, soit consommée par les analyses à réaliser. Par ailleurs, il semblerait que le certificat obtenu ne soit pas valable après l'enlèvement des terres, donc pour les personnes ou organismes qui auraient à les utiliser d'une manière ou d'une autre.

Pour ces raisons, il serait utile dans l'intérêt des communes, que l'entrée en vigueur de l'arrêté soit au moins reportée, et que celui-ci soit modifié pour rencontrer les remarques des communes. Il faut laisser le temps aux Communes d'évaluer les coûts.

Monsieur Leblanc demande si d'autres Communes qu'Andenne ont adopté la motion.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'Andenne est toujours à la pointe du combat, en particulier son Bourgmestre, compte tenu de ses compétences.

Monsieur Leblanc demande si cela n'a rien à voir avec la sucrerie.

Monsieur le Bourgmestre et Madame Nachtergaele répondent que ce n'est pas le cas, même si la sucrerie est concernée. Tous les PICS vont démarrer, et cet arrêté est donc important.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la motion présentée et de la transmettre aux Ministres wallons concernés.

A l'unanimité, le Conseil adopte la motion.

6. Vote d'un troisième douzième provisoire.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que le délai de la tutelle pour rendre sa décision sur le budget 2020 se termine le 28 février. Il pourrait toutefois être prorogé pour une durée de 15 jours.

Sans nouvelle de la tutelle à ce jour, il paraît indiqué de voter un troisième douzième provisoire pour permettre, en cas de prolongation du délai, de voter un troisième douzième provisoire pour le mois de mars.

Monsieur le Bourgmestre propose de voter le douzième.

A l'unanimité, le Conseil décide d'accorder un troisième douzième provisoire pour le mois de mars 2020.

7. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020 tel qu'il a été transmis.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020.

Monsieur Paterka répond à la question de Madame Croughs, posée lors de la séance précédente : il y a 60 fexhois inscrits au tennis Club sur un total de 220 membres. Les nouvelles inscriptions viennent de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'on avance bien dans ce projet et pour le subsidé : des contacts importants auront lieu le 23 mars.

Madame Devillers explique qu'elle a reçu l'analyse de Belfius quant à la situation financière de la Commune, et que les recettes et dépenses sont égales, voire inférieures pour les dépenses, à celles des autres Communes, et que la dette est en diminution. La situation financière de la Commune est bonne et comparable à celle des Communes similaires.

Monsieur Leblanc répond que dans son intervention, il a repris les chiffres publiés par L'ECHO, qui ne fait pas n'importe quoi dans ses publications. Il faudrait mettre les deux sources en relation. En outre, en 2018, il n'avait pas le compte en octobre, donc ne disposait pas des chiffres, et a donc pris la source qu'il trouvait.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.35H.